Des réductions...

Sur vos autres contrats

- **Jusqu'à 35 % de réduction** pour votre 2ème contrat moto ou scooter assuré chez AXA.

Sur le site club14.com avec l'association Club 14

Club 14, 1er Moto Club de France, est partenaire d'AXA et vous accompagne dans votre vie de motard.

- **Jusqu'à 29 % de réduction** sur une large gamme d'articles moto (équipements, accessoires…).
- **Jusqu'à 20 % de réduction** sur la participation aux événements moto de votre association (journées circuits, rallyes…).
- **Jusqu'à 27 % de remises exceptionnelles** sur les abonnements des principales revues moto.
- **Des offres négociées par Club 14** sur des stages de pilotage.

Votre interlocuteur AXA
Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque

Votre Espace Client **Mon AXA**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur **Mon AXA** via axa.fr

AXA vous répond sur :

Je choisis une assurance citoyenne

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, en proposant des produits d'assurance qui répondent à vos besoins mais aussi à ceux de la société dans son ensemble. Pour en savoir plus sur la démarche Assurance citoyenne, rendez-vous sur **axa.fr**

AXA FRANCE IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - **AXA Assurances IARD Mutuelle**, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - RCS Nanterre 775 699 309 - siège social : 313, terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre cedex - **AXA FRANCE VIE**, mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque - RCS Nanterre 310 499 959 - **AXA Assistance France Assurances**, S.A. de droit français au capital de 24 384 400,32 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 433 362 726 et dont le siège social est situé à, rue André Gide - 92300 Châtillon - **Juridica**, La filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 32 027 800,80 €, RCS Nanterre 542 083 957, siège social : 6, place de Hasbrouck - 92082 Nanterre cedex - **entreprises régies par le code des assurances - club 14** est une association, déclarée le 4 septembre 1946 sous le numéro au J.O. n°1161, 20e année, 2e semestre, 1er avenue François Arago - 92017 Nanterre cedex - **AXA Banque**, S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 203 000 000 € - 545 620 996 RCS Créteil - **AXA Banque Financement**, S.A. au capital de 50 000 000 € - 388 383 264 RCS Créteil, siège social : 203-205, rue Carnot - 94120 Fontenay-sous-Bois cedex, intermédiaires en assurance pour le compte d'AXA France Vie et AXA France IARD - N° ORIAS 07 008 371 et 07 022 088 - Orias.fr - coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09. Le détail des procédures de recours et de réclamations et les coordonnées du service dédié sont disponibles, pour la banque et l'assurance, sur le site **axa.fr**

Atout citoyen : l'accès progressif à la puissance ☑

La sécurité est une priorité et la conduite d'une moto doit se nourrir d'apprentissage et d'expérience.

+ de Prévention : les motards sont particulièrement exposés sur les routes. Avec l'accès progressif à la puissance, nous nous engageons pour la protection des conducteurs des 2 roues motorisés : une assurance pour tous les motards et toutes les motos mais pas pour tous les motards sur toutes les motos. Contribuer à une route plus sûre, c'est ça aussi une assurance citoyenne !

Des garanties renforcées[2]

Pour vous

- **Une indemnisation du conducteur** jusqu'à 200 000 € en cas de dommages corporels (en option).
- **Le doublement du plafond, soit 400 000 €** si port d'un gilet airbag homologué.
- **Vos équipements de sécurité remboursés,** s'ils sont endommagés.

Pour votre moto

- **Des franchises réduites :** Les franchises incendie, vol et dommages sont réduites de 10% chaque année dès que votre moto a plus de 6 ans.
- **Votre moto 100 % remboursée** si elle est détruite ou volée l'année qui suit sa 1ère date de mise en circulation. Cette garantie peut être étendue à 2 ans (en option).

(1) Selon clauses et conditions du contrat.

(2) Offre de financement sous conditions proposée par AXA Banque, disponible auprès des interlocuteurs AXA dument habilités, intermédiaires en opérations de banque pour le compte d'AXA Banque, sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement, le prêteur. Chaque produit de l'offre (financement et assurance) peut être souscrit séparément à des conditions différentes. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Des services exclusifs[1]

AXA organise et prend en charge l'intervention d'un dépanneur même en bas de chez vous, en cas de panne, accident, crevaison, perte de clés ou erreur de carburant **en moins d'1 heure, sinon nous vous versons 30 €.**

AXA offre **5 retours en taxi par an** aux conducteurs de moins de 30 ans quand ils ne sont pas en état de conduire, grâce au service Joker.

Le saviez-vous ?
Vous possédez une moto de marque **BMW, Ducati, Harley-Davidson ou Triumph ?** En cas de panne ou d'accident, nous la remorquons vers le garage de sa marque le plus proche.

Des conditions de financement avantageuses

Un taux préférentiel[3] pour votre prêt personnel AXA Banque et **des garanties exclusives offertes** pour votre assurance :

- Vous achetez une moto de moins de 12 mois ? **Vous êtes remboursé à 100 % de son prix d'achat,** si elle est détruite ou volée durant la période de remboursement de votre crédit[3].
- Vous achetez une moto de 12 mois et plus ? **Vous êtes indemnisé à hauteur de la valeur estimée par l'expert[4] +15 %,** si elle est volée ou détruite.
- **0 € de frais de dossier.**
- **0 € d'apport exigé.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(3) Pour toute souscription d'un Prêt Personnel, après acceptation par AXA Banque Financement et d'une assurance moto AXA « tous risques », garantie Valeur à neuf offerte sur 60 mois maximum. Garantie Valeur à neuf offerte : remboursement du véhicule au prix d'achat pendant la durée effective du crédit (60 mois maximum) pour tout véhicule financé à neuf ou d'occasion de moins de 12 mois à compter de la date de 1ère mise en circulation. Selon clauses et conditions du contrat d'assurance AXA.

(4) Valeur à dire d'expert. Pour les véhicules assurés en « tiers/incendie-vol » ou « tous risques ».

4 formules et des options au choix[1]

Formule 1	OPTIONS
■ Responsabilité civile ■ Défense pénale et recours suite à accident ■ Protection juridique ■ Décès du conducteur ■ Sécurité du conducteur jusqu'à 15 000 € ■ Joker (-30 ans) ■ Assistance au véhicule 0 km en cas d'accident, de panne ou de crevaison ■ Assistance aux personnes ■ Garantie de vos équipements - casque du conducteur jusqu'à 500 € - gilet airbag jusqu'à 500 €	■ Sécurité du conducteur étendue à 200 000 € Doublement du plafond, soit 400 000 € si port d'un gilet airbag homologué ■ Protection Juridique Confort

Formule 2	OPTIONS
FORMULE 1 + ■ Incendie, vol ■ Bris d'optiques ■ Catastrophes naturelles & technologiques, événements climatiques ■ Garantie des accessoires et vêtements jusqu'à 450 €	Options de la Formule 1 + ■ Garantie des accessoires et vêtements jusqu'à 12 000 €

Formule 3	OPTIONS
FORMULE 2 + ■ Dommages collision ■ Valeur à neuf durant 12 mois	Options de la Formule 1 + ■ Garantie des accessoires et vêtements jusqu'à 12 000 €

Formule 4	OPTIONS
FORMULE 3 + ■ Dommages tous accidents ■ Valeur à neuf durant 12 mois	Options des Formules 2 et 3 + ■ Valeur à neuf étendue à 24 mois puis valeur à dire d'expert + 15 % ■ Véhicule de remplacement durant 8 jours en cas d'accident